


4 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Cette unité d'enseignement bisannuelle est dispensée en 2018-2019

Enseignants	Borras Alphonse ;Christians Louis-Léon coordinateur ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	2016-2017 Pour atteindre cet objectif, - on étudiera quelques institutions majeures de l'Eglise catholique à partir du Livre II du Code de droit canonique latin de 1983 (L'Eglise, peuple de Dieu). - on familiarisera les étudiants avec le langage et la méthodologie du droit ecclésial.
Acquis d'apprentissage	<p>1 Au terme de cette activité, l'étudiant sera capable de - lire et interpréter les dispositions canoniques ; - de dégager les fondements théologiques des institutions ecclésiales ; - de percevoir l'enjeu d'une réflexion juridique pour les pratiques d'Eglise.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	L'évaluation se fera sur la base d'un travail écrit d'une quinzaine de pages portant sur une institution locale à aborder selon une approche intégrée proposée au cours.
Méthodes d'enseignement	Chaque approche fait l'objet d'une introduction classique, puis d'interactions à partir d'un choix de lectures et de travaux personnels.
Contenu	<p>2018-2019</p> <p>Territoire, communautés et gouvernance : approches canoniques, juridiques et comparées</p> <p>Au moment où la gouvernance des Eglises suscite beaucoup de questions, le cours se propose d'étudier le déploiement institutionnel de l' « Église locale » (ou officiellement « Église particulière »), dont la figure normale est le diocèse (cc. 368-369). Ses structures et ses responsabilités.</p> <p>Dans une première approche, après avoir rappelé le statut théologique et canonique de l' « Église locale » ou « particulière », le cours étudiera les dispositions canoniques relatives aux institutions qui permettent, en elle et par elle, à l'Église de se réaliser en un lieu.</p> <p>Parallèlement, le cours mettra en dialogue ces aspects canoniques avec les exigences liées au régime des cultes en droits étatiques (particulièrement le droit européen et le droit belge). L'objectif est d'interroger une relecture proprement théologique et canonique des enjeux liés à ce cadre étatique.</p> <p>Enfin, une approche comparative avec le régime des autres cultes et de leurs communautés locales fournira des éléments pour compléter la compréhension de la spécificité de chaque type de gouvernance locale et leurs auto-compréhensions.</p>
Ressources en ligne	Cfr le moodle du cours.
Autres infos	-
Faculté ou entité en charge:	TEBI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en théologie	THEO2M	4		
Master [120] en sciences des religions	SREL2M	4		